

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ  
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

**AVIS PUBLIC**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2026**  
**TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX, ABROGEANT ET**  
**REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 539-2019**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Claude Panneton, greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la session ordinaire du 03 février 2026, le Conseil municipal a présenté le projet de règlement numéro 653-2026 - Traitement des élus municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement 539-2019.

L'objet de ce règlement est d'établir la rémunération des élus municipaux. Les principales modifications sont les suivantes :

- Lorsqu'en l'absence du maire, le maire suppléant ou un autre conseiller préside une séance du conseil municipal, celui-ci a droit à une rémunération additionnelle de 150 \$ pour chaque séance qu'il préside ;
- Chaque conseiller a droit à un jeton de présence d'une valeur de 50,00 \$ à titre de rémunération lorsqu'il siège, en présentiel, sur un comité, suivant une résolution de nomination du conseil municipal, lors des séances du conseil, lors de la préparation des séances (caucus), ainsi que lorsque sa présence est requise pour délibérer des divers points lors de rencontre structurée convoquée par le maire.

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption lors de la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 07 avril 2026, à compter de 19 h, Centre communautaire de Saint-Georges-de-Malbaie, 1939, route 132 Est, Saint-Georges-de-Malbaie.

Quiconque veut prendre connaissance de ce projet de règlement peut s'adresser à l'hôtel de ville, 137 route 132 ouest, Percé, durant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 h du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 00 à 12 h ou sur son site Internet à l'adresse suivante: [www.perce.qc.ca](http://www.perce.qc.ca)

**DONNÉ À PERCÉ, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.**

  
\_\_\_\_\_  
Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 17 février 2026, entre 13 h 00 h et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 février 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim